



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

IUFM

Question écrite n° 48684

Texte de la question

Mme Monique Boulestin attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la réforme du recrutement et de la formation des futurs enseignants et sur les conséquences de la "mastérisation". Cette réforme, suscite en effet de sérieuses et légitimes inquiétudes au sein de l'IUFM. Ainsi, l'inscription de la formation des professeurs dans la deuxième année du master, va induire un "cumul" de contraintes inconciliables : la préparation au concours, la formation à la recherche et la formation professionnelle. Par ailleurs, les étudiants recrutés comme assistants d'éducation ne pourront pas tout à la fois travailler, et préparer leur master et leurs concours. Enfin, la suppression de l'année de formation en alternance, qui permettait une professionnalisation progressive, à l'issue du concours, laisse craindre une aggravation des difficultés que connaissent déjà les enseignants débutants. L'absence de cadrage national et la mise en concurrence des universités ne feront que renforcer les inégalités territoriales et porter atteinte à la cohérence et à la qualité de notre système éducatif. Elle lui demande, en conséquence, le retrait de cette réforme et le réexamen des conditions actuelles de formation des professeurs, en concertation avec les parties concernées.

Texte de la réponse

La réforme du recrutement et de la formation des enseignants sera engagée dès la rentrée 2009 pour une pleine application à partir de l'année universitaire 2010-2011. Afin de permettre l'adaptation progressive des informations universitaires, les concours seront maintenus dans leur état actuel pour la session 2010. Les modalités définitives des nouveaux concours prendront effet à partir de la session 2011. Les étudiants préparant les concours, dans les différents parcours organisés par les universités, bénéficieront dès la rentrée 2009 d'une offre de stages de 108 heures, en école ou établissement, que ce soit en pratique accompagnée ou en responsabilité afin de préparer leur professionnalisation progressive. Dès la rentrée universitaire 2009, un dispositif d'accompagnement social visant à garantir la démocratisation du recrutement sera mis en place, de manière complémentaire aux aides sur critères sociaux déjà existantes dans l'enseignement supérieur. Pendant l'année de fonctionnaire stagiaire, à partir de la rentrée 2010, un tiers des obligations de service sera consacré à une formation continuée renforcée permettant la mise en place d'un tutorat et de retours réguliers en formation universitaire, à visée disciplinaire ou professionnelle. Concernant les IUFM, la loi pour l'avenir de l'école d'avril 2005 a décidé de leur intégration dans les universités. Dorénavant, c'est bien aux universités que revient la responsabilité d'organiser et de piloter la formation des enseignants en s'appuyant sur toutes les compétences. La réforme du recrutement et de la formation des enseignants consacre cette évolution en situant clairement la formation des enseignants dans le cadre général du master.

Données clés

Auteur : [Mme Monique Boulestin](#)

Circonscription : Haute-Vienne (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48684

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 12 mai 2009, page 4461

Réponse publiée le : 30 juin 2009, page 6590